L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MAI 1872. 28me Année—Vol. XLV.

BUFORD & LISBY, PROPRIETAIRES-EDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 2 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Pouyet, à midi, à la Bourse d'Emma St Louis, dans la succession de l'Hôtel St-Louis.—Magnifique résidence d'été située à Mandeville, comme jolie propriété Sigure.

Par H. Bogart & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 61 et 63 de la rue Vieille Levée—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, rue des Magasins No 8—Etagère de magasin, comptoirs, bureaux, coffre-fort, &c.

Aussi, au No 229, rue de la Douane, un lot de effets mobiliers, et les meubles de la dite maison.

Par B. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 37 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par Victorien, Andier & Co., dans leur salle d'encan No 38, rue Vieille-Levée—Bottes, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co, Nos 62 et 64 de la rue de la Levée—Marchandises sèches étrangères et américaines.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—Linge de maison, lingerie de messieurs, chapeaux.

Chambres à louer.—Jeudi, 2 mai, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, de la rue de la Vieille Levée No 39, MM. Voorhies, Andier & Co. vendront 1000 caisses de bottes, souliers et brodequins, tout récemment importées des meilleures fabriques du Nord; l'assortiment est complet et convient admirablement au commerce de la ville et de la campagne. Vente sans aucune limite.

☞ Pour imprimer vos factures, cartes, etc., et faites faire vos reliures au "Picayune Printing Office," 119 et 114, rue Povdras.

THEATRES.

Aujourd'hui, Jeudi :

OPÉRA—Freyschutz (Robin des Bois).

ACADÉMIE—Déshabillez-moi.

VARIÉTÉS—Pat-A-Cake, danses, &c.

VARIÉTÉS—Fauchon.

Le procès Trochu.

A la longueur des débats du procès intenté par le général Trochu au *Figaro* ce nous a pas permis d'en donner la reproduction. Comme tous nos lecteurs ne auront peut-être pas la brochure contenant le compte-rendu complet des débats, nous pensons devoir reproduire l'article suivant que la *France* qui donne du verdict du jury une explication qui nous paraît correcte et impartiale. Le général Trochu en ressuscitant le *Figaro* a été tout aussi mal inspiré que M. Jules Favre l'avait été quelques jours auparavant M. Lalluyé. Les deux chefs du gouvernement du 4 septembre sont sortis de ces procès intentés par eux complètement perdus dans l'opinion publique.

Voici l'article de la *France* :

Le général Trochu avait fait appel à la justice contre un journal qu'il accusait de l'avoir diffamé. A ce chef d'accusation, le ministère public avait joint celui d'outrage, dans l'intérêt de l'appareil de la loi. Le premier grief résultait des imputations qui tendaient à représenter l'ancien gouverneur de Paris comme capable de déloyauté et de trahison ; le second portait sur les formes de langage employées par la journaliste dans l'appréciation des faits.

Il s'agissait donc, sous son double aspect, la question soumise à la cour d'assises de la Seine était le procès, à la fois, du droit quasi-historique, qui pendant huit jours, a vivement passionner Paris et de tenir la France très attentive.

Il était quelle a été la réponse du jury ?

Il n'y a pas diffamation ;

Il n'y a outrage.

C'est-à-dire ; les articles incriminés du *Figaro* ne constituent pas une calomnie ; ils constituent seulement une médisance impricieuse.

En d'autres termes, M. de Villeneuve et M. Vitu son condamnés, non point à porter atteinte à la réputation du général Trochu en altérant la vérité mais pour avoir outre passé la limite assignée à la polémique contre les personnes par les lois garantie individuelle.

A côté de l'arrêt matériel qu'il entraîne contre l'une des parties, il en est un autre, moral, qui atteint l'opinion publique l'intéresse dès qu'il a été connu. C'est ainsi que l'envisageait les quelques curieux qui du matin qui s'en occupent aujourd'hui ; il n'y a pas à douter que l'impression ne soit la même partout.

Pour tout le monde, en effet, dès l'origine même du procès, et chaque jour davantage à mesure que se développaient les débats, l'acquittement des accusés sur le chef principal semblait d'avance à la condamnation du demandeur. L'altercation provoquait avec une évidence irrésistible des torpes mêlées dans lesquels le général Trochu engagée. Elle n'a fait que s'accentuer de plus en plus au cours des dispositions et des plaidoiries. Contrairement au général Trochu, le journaliste avocat de sa propre défense, saurait achevé s'il en eût été besoin, de préciser le différend.

Notre intention n'est pas d'infirmer le jugement qui le frappe et qui, pour être motivé, n'en est pas moins éloquent. Nous nous bornons à le constater. Assez d'autres, sans nous, se chargeront d'en prendre texte pour ajouter un nouveau chapitre au lamentable récit de nos guerres civiles. Déjà, ce matin, le *Journal des Débats*, chagné pour plus ombrieux de son passé, le frère de ces proscrits contre qu'il en peut faire jaillir de récriminations politiques. Nous lui laissons le soin d'aller ressusciter nos ruines, les cendres, hélas encore trop brûlantes de nos discorde civiles.

Certes, la passion, les préventions, les rancunes, les haines ont eu leur large part dans l'évocation de pénibles souvenirs, dans l'amer échange d'accusations réciproques auxquels nous venons d'assister. Mais, du tumulte même de cette lutte confuse et de son dénouement, il se dégage un fait moral, dans lequel nous relèverons, comme un symptôme d'heureux augure, le véritable sens du verdict prononcé par le jury.

Non ce croyons pas qu'on refusant au général Trochu le droit de se dire diffamé, le jury ait entrepris de prononcer spécialement sur tel ou tel des incidents allégués et débattus dans la cause. Appelé à rendre un jugement exprès sur la conduite tenue par le gouverneur de Paris, le 4 septembre 1870 ou le 19 janvier 1871, peut-être les jurés eussent-ils eu plus de peine à se reconnaître dans la formule des questions soumises. Ce qui a, pour ainsi-dire, réprouvé leurs consciences, c'est un sentiment plus général et plus élevé, inspiré non par tel fait matériel plutôt que par tel autre, mais par l'ensemble des actes déroulés pendant ces huit jours sous leurs yeux. La preuve qui dicté leur décision, ce n'est point que M. Trochu ait commis, à telle heure plutôt qu'à telle autre, une faute grave dans le sens strict du mot ; c'est que la notion de cette faute a manqué dans toutes les positions qu'a prises à qui cette notion fait défaut doit être laissé à la justice de l'opinion publique.

Il y a en France, une classe d'honnêtes gens, dont l'honorabilité dans la vie privée est inattaquable, qui reculeraient devant toute mauvaise action, qui règlent leur conduite particulière sur les préceptes de la plus irréprochable morale et qui, cependant, se retrouvent fatalement au fond de la plupart de nos malheurs publics. Signalés par leur probité même à l'estime de tous ceux qui les approchent, tant qu'ils restent dans le cercle des relations particulières, leur pseudo fait autorité. Vienne un incident qui les mette en lumière elle ne tarde pas à faire loi. Mais, triste et ce manque, il y manque des grands mots semble les saisir. Ecoutés par les applaudissements, ils prennent pour propre voix pour l'écho infaillible de la vérité. Ils vont, dès lors, au hasard des circonstances, condamnant, promettant, propulsant, pérorant, dupes eux-mêmes de leur phraséologie inconsciente, sans voir où elle les entraîne et où elle entraîne les autres,—jusqu'au jour où les événements la mettent en demeure de subsistier l'action au précepte.

Ce jour-là, ils perdent la tête ; ils ont le cheveux, sans s'en douter, la mesure de leurs anciennes règles de conduite ; ils se persuadent que l'acclamation qui portera à la popularité suffit pour remplacer leur lieu, et ils substituent aux principes d'autrefois ce qu'il leur convient d'appeler l'inspiration du moment. Association n'était pas ceux d'être d'honnêtes gens dans leur for intérieur, mais leur conduite ne sait pas s'élever au niveau de la situation, et cette insuffisance les amène à commettre ces énormités d'autant plus grandes que la dernière pensée n'est venu à l'esprit serait de s'accuser qu'ils ne savent plus ce qu'ils font. Cette ample histoire a été celle de M. Trochu dans sa sphère, comme on peut le voir ici elle fut celle de M. Delescluze sur une scène et dans un milieu différents. Elle est et sera encore celle de bien d'autres, poussés par une popularité surprise, dans par la conviction trompeuse de leur infaillibilité, ont le don fatal de déchaîner la tempête, sans être de force à la diriger.

C'est à l'adresse de ces victimes de l'illusion politique que va le verdict du 2 mai, en frappant le général Trochu. Puisse-t-il leur être une leçon et un avertissement, moins encore pour eux-mêmes que pour la tranquillité de la France, dont ils n'ont que trop souvent et trop longtemps été les fléaux.

COMPAGNIE DES ABATTOIRS.—Nous publions plus loin la liste officielle du dirage du fonds d'amortissement de 1/4 pour 100 ou $300,000. Les détenteurs des susdites séries seront payés en plein sur présentation au bureau de cette Compagnie.

☞ On ne peut donner à acheter un machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic" au No 108, de la rue du Canal, chez M. S. Stebbins.

DUEL.—Une rencontre a eu lieu hier matin, à six heures, entre M. J. Pascasius Domenech, de *l'Abeille*, et M. J. Noblom, de l'*Avenir*, à la suite d'un cartel envoyé par ce dernier. Les témoins de M. Pascasius Domenech étaient MM. P. Limet et J. Allard Penistan, ceux de M. Noblom étaient MM. A. Duquesnay et A. Hébrard. L'arme choisie était le pistolet, la distance dix pas. Un premier coup de feu ayant été échangé sans résultat, les armes ont été rechargées et, au second coup de feu, M. Noblom a été légèrement atteint dans la région de l'estomac. La balle a été extraite immédiatement par le Docteur Huard. Les témoins ayant déclaré l'honneur satisfait, M. Pascasius Domenech a tendu la main à son adversaire et une réconciliation franche et cordiale a terminé le différend.

Les deux adversaires se sont comportés tous deux de la façon la plus honorable Nous sommes heureux d'ajouter que la blessure reçue par M. Noblom n'aura pas de suites sérieuses.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation de ce soir est de celles qui se recommandent d'elles-mêmes. Il s'agit d'abord du bénéfice d'un artiste dont le talent, le style et la voix sont appréciés de tous, et qui, pendant toute la saison, a grandement contribué au succès des représentations. M. Blum, notre premier ténor léger, a su justifier sa réputation dans les rôles de demi-caractère comme dans les rôles d'opéra-comique, et nous n'avons pas besoin d'insister sur ses titres à la sympathie du public. Le chef-d'œuvre qu'il a choisi pour son bénéfice, *Préjudice de 20 Ans*, Bois des *Bois*, a, sur notre scène, tout l'attrait d'une nouveauté, car il y a plus de quinze ans que l'opéra de Weber n'y a été représenté. Nous comptons donc que la représentation de ce soir sera aussi fructueuse que brillante.

ACADÉMIE DE MUSIQUE. — Cette excellente institution a l'avantage de savoir varier ses spectacles à l'infini. Tous les soirs on donne quelque pièce nouvelle ; voilà ce qui attire le public et ce qui séduit notre pauvre nature humaine, si mobile dans ses goûts. La grande troupe d'Hernandez obtient toujours le même succès dans ses divers rôles de pantomime comique.

THÉATRE ST-CHARLES. — La troupe des Martinetti-Ravel obtient toujours un succès des plus légitimes. Les célèbres gymnastes et acrobates font toujours l'admiration du public, par leur adresse, leur souplesse et leur force musculaire. Tant que joueront les Martinetti-Ravel, la grande salle du Théâtre St-Charles sera comble.

COURSES AUX FAIR GROUNDS.—Aujourd'hui deux fameuses courses auront lieu aux Fair Grounds, deux courses avec harnais et attelage : la première pour $1,000 entre deux chevaux appartenant à M. Bidwell, et deux chevaux appartenant à M. J. Hawking ; la seconde pour $300 entre un cheval de M. Thos. P. Roach et un cheval de M. W. B. Leonard.

On nous rapporte que ce sont les meilleurs attelages de la Nouvelle-Orléans. Par conséquent ces deux courses exciteront plus d'intérêt que toutes celles qui viennent de faire tant de bruit et qui ont attiré tant de monde aux Fair Grounds. Avis aux amateurs et aux curieux.

SUCCÈS BRILLANT.—La machine à coudre de Grover & Baker a été des plus recherchées à notre dernière Foire d'Etat, et son succès a été considérable. Elle a obtenu le premier prix pour quantité de travaux, et quant aux seconds prix, elle ne daigne pas même les compter. La plus remarquable production de cette admirable machine est une chemise de pompier qui doit être offerte à la compagnie des Hook and Ladder, et sur laquelle on voit un monogramme représentant les initiales de la compagnie, le drapeau, etc..... Ces lettres sont brodées les unes dans les autres et sont entourées d'un ornement de feuillage, également en broderie. Le tout a été exécuté par la machine de Grover & Baker, d'une manière parfaite. Aussi cette chemise a-t-elle reçu une médaille d'argent sans préjudice aux prix que la machine a gagnés pour d'autres coutures merveilleuses.

☞ Les deux meilleures paires de chevaux à la Nouvelle-Orléans, au trot, pour $1000, aujourd'hui, aux Fair Ground.

BILLET GAGNANT.—M. John Morgan, rue Ste Anne, No 242, certifie, comme on le verra plus loin, qu'ayant pris 1/4 du billet de combinaison Nos 43, 49, 61, classe 103, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le lot de cinq mille trois cents piastres au tirage de mardi, 30 avril 1872, le billet entier ayant coûté 25 cents au bureau No 76 de la rue Ste Anne, place Jackson, il s'est présenté au bureau de la Compagnie, qui lui en a payé immédiatement le montant.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED. Cette machine, si généralement en usage dans les familles, a eu un grand succès à la Foire de Marshall, Texas, où elle avait à lutter contre les machines à coudre les plus estimées et les plus célèbres. Elle a remporté les premiers prix dans beaucoup d'autres foires. Cette machine fameuse peut être examinée et essayée, rue du Canal, No 107, où elle se vend à un prix très modéré.

☞ Les deux meilleures paires de chevaux à la Nouvelle-Orléans, au trot, pour $1000, aujourd'hui, aux Fair Grounds.

POIS DE LA CAROLINE.—Nous appelons l'attention des planteurs et consommateurs sur l'annonce de J. B. Boarman, 105, rue Poydras, qui a à vendre ces sacs de pois de la Caroline du Sud.

☞ C'est bien facile de plaire aux acheteurs et d'avoir de la vogue. Il faut tout simplement faire comme chez MICHEL LION, à l'enseigne des Cent Mille Paletots, grand magasin d'habillements tout faits pour hommes et pour jeunes gens. Il faut pour être, comme lui, surnommé le champion du bon marché, pouvoir donner pour une piastre des habillements complets qui en valent trois, pour enfants ; des habillements pour hommes aux mêmes conditions ; des chapeaux de paille de 25 cents et au-dessus ; des malles, des valises, des chemises, toutes marchandises odieées bien au-dessous de leur valeur réelle. Pas un des nombreux étrangers qui sont en ville en ce moment pour visiter la Foire ne voudra laisser échapper cette occasion de bon marché, et tous voudront profiter des mêmes avantages que les personnes habitant la Nouvelle-Orléans, qui savent bien que pour avoir le beau, le bon et surtout le bon marché, il faut aller chez Michel Lion, 127 et 129, Vieille-Levée, en face du Marché Français à la viande. Nous recommandons les prix de ce magasin comme n'étant pas une des inventions exagérées de la réclame, mais bien un fait certain dont tout le monde peut s'assurer à volonté. La maison Lion a aussi un beau lot de véritables chemises Charvet, achetées dans des conditions de bon marché exceptionnelles, et qui seront cédées à des prix on ne peut plus modérés.

☞ Personne ne devrait manquer d'aller aux Courses, aujourd'hui, aux Fair Grounds.

ENTREPOT DE TAPIS.—La maison Elkin & Co., rue du Canal, No. 108, vient de recevoir un envoi considérable de nattes de Canton, de tout genre, blanche à carreaux et de fantaisie. On trouvera également dans ce magasin un assortiment varié de tapis des meilleures fabriques et un choix très avantageux de stores des genres les plus nouveaux et de toiles cirées. Tous ces articles seront vendus aux plus bas prix du marché.

PARFUMERIES ET SAVON DE TOILETTE.—Si l'on veut se procurer de bonnes parfumeries, il faut aller transporter rue de Chartres, No 87, où on trouvera le magasin et fabrique de A. Augustin Dousan. Les produits qui sortent de cette fabrique sont réellement hors ligne. Nous recommandons plus particulièrement son eau de Cologne qui a constamment remporté le prix aux diverses foires des Etats-Unis, eau qui est supérieure à l'article importé et qui se vend à 50 pour 100 meilleur marché. Voyez l'annonce.

☞ Allez voir la grande course de deux chevaux attelés, pour le prix de $1,000, aux Fair Grounds.

Voz.—Hier matin, sur les 7 heures, un garçon d'environ, nommé John Brown, a été arrêté par l'officier de police J. V. Ryan, rue Clay, dans le moment où il était en train de voler un panier contenant des effets appartenant à Mlle Bonnecaze, rue Clio.

Association pour résister au Paiement des Taxes.

Grande assemblée, lundi soir, hâte, convoquée formellement à l'appel qui avait été fait, pour atteindre le but énoncé dans l'engagement pris par un grand nombre de nos citoyens les plus éminents :

Nous, les soussignés, croyant qu'il y a une limite au pouvoir de taxer la propriété, et pensant que cette limite a été dépassée par ceux qui nous gouvernent et spécialement par ceux de la Législature de la Louisiane et l'administration de la Nouvelle Orléans sous deux corporations inconstitutionnelles et illégales ; et étant convaincus dans cette vue, par les opinions des avocats les plus habiles et les plus éclairés pour tant ce qui concerne les lois du pays ; nous nous engageons par les présentes à invoquer la protection des Cours des Etats-Unis dans notre résistance au paiement des taxes d'Etat et de ville et des licences de ville, et nous nous réunissons pour former une association qui devra porter le nom de "Association de Résistance au Paiement des Taxes."

Il y a eu mardi soir une assemblée peu nombreuse mais choisie, rue du Camp, dans la salle de la Société Howard. M. Archibald Mitchell occupait le fauteuil.

Le président expose que cette assemblée est ici pour recevoir les listes signées par les contribuables et pour décider de la réunion qui sera tenue à une époque future.

M. Hugh McCloskey suggère l'opportunité de convoquer un meeting de jour dans quelque grande salle, pour lundi prochain, par exemple toutefois, après en avoir donné 60 avis au public dans les journaux quotidiens, afin que le monde de tout l'Etat soit invité à y assister.

M. Bin. Florence est en faveur d'une réunion qui serait tenue dans l'après-midi, afin de ne pas faire attendre les hommes d'affaires. — Il n'a pas de suggestion à faire néanmoins.

M. Southmayd pense qu'il y aurait au contraire un plus grand nombre de personnes dans le milieu du jour ; il donne d'excellentes raisons à l'appui de ce qu'il dit. — De fait, ajoute-t-il, c'est là l'opinion des hommes les plus marquants de la ville.

M. Fleming dit, en rappelant les paroles d'une personne présente, qui prétendait que toute cette affaire pouvait être traitée dans l'espace d'une heure, que s'il y avait une intelligence capable d'approfondir une question d'une aussi grande importance que celle soumise à l'assemblée dans une heure, ses capacités à lui ne lui permettaient pas un pareil prodige.

Il est en faveur de la réunion du soir.

Le président dit qu'on ne devrait pas donner une adresse de mauvaise volonté dans une question à laquelle toutes les personnes payant taxes et licences.

La réunion générale sera tenue à la Foire, rue St-Charles, comme lieu de réunion.

La question étant posée, il est résolu qu'une grande assemblée sera tenue lundi prochain dans l'après-midi et un comité de trois est nommé pour choisir le lieu de réunion.

ORGANISATION.

M. Florance fait la motion de nommer un comité de dix pour organiser la grande assemblée.

M. Southmayd, rappelle au président qu'un comité de trois avait été choisi à la réunion de lundi, pour s'entendre avec un citoyen éminent afin de savoir s'il accepterait la présidence de l'Association.

M. Wm M. Randolph dit qu'il serait simplement nécessaire de nommer le comité d'usage pour les projets déjà mentionnés.

M. Florance suggère ici que le Président choisisse ce comité parmi les membres de la communauté entière et non pas parmi les quelques personnes présentes à la réunion.— Il dit, pour ce qui concerne les opinions légales de M. Fellows et de M. Randolph, qu'il vaudrait mieux accorder à ces deux messieurs le temps de se préparer et de pouvoir expliquer devant une assemblée nombreuse leurs avis sur la question pendante.

Il dit que l'importance du sujet réclame ce délai.

M. Fellows dit qu'il peut démontrer tout de suite que certaines taxes sont illégales ; mais pour ce qui est de dire à leurs clients comment l'attaque sera dirigée, les avocats ne le pensent pas, parce que ce serait découvrir leurs batteries à l'ennemi.

Les plans à suivre dans cette affaire, devront pent-être être changés une douzaine de fois. Il y a certainement les meilleures raisons pour croire que certaines lois de taxes sont inconstitutionnelles.

Le président nomme alors MM. J. G. Fleming, Ed. Conner et Hugh McCloskey membres du comité qui doit choisir le lieu de la réunion.

Sur motion, on décide de faire publier dans l'*Abeille*, le *Picayune*, le *Times*, le *Terms-en Gazette* et le *Nouvelle Republicain*, les listes des partisans de ce mouvement, en faisant annoncer la réunion pour lundi prochain.

L'Assemblée s'ajourne.

☞ Les deux meilleures paires de chevaux à la Nouvelle Orléans, au trot, pour $1000, aujourd'hui, aux Fair Grounds.

Convention Républicaine d'Etat.

SEANCE DE MARDI SOIR.

A la séance du soir, les Vice-Présidents suivants ont été nommés : Richard Ung, J. Routté, J. Henri Burch, C. W. Ketering, W. S. Winkler.

Le comité sur les résolutions est composé comme suit : Dr J. Cromwell, George Bevzan, A. J. Sypher, J. Winston, S. R. Packard, John Ray, J. H. Wilson, président.

Les délégués à la Convention de Philadelphie, sont :

Premier District Congressionnel : J. B. Wards, C. J. Adolphus.

Substitués : E. E. Morton et P. Léonard. —Pas d'électeur.

Second District Congressionnel — W. J. Elliot et Mortimer F. Smith, substitués : F. B. Stamps et A. J. Smith ; A. K. Johnson, électeur.

Troisième District Congressionnel — C. B. Darrall, J. Henri Birch, substitués ; J. H. Hills, Geo. Williams ; Morris Marks, électeur.

Quatrième District Congressionnel — E. D. Weber et H. Lott, substitués : J. H. Hole et J. H. McVean ; pas d'électeur.

Cinquième District Congressionnel — E. W. Robertson et W. Johnson ; Curtis Pollard, électeur.

Avant de procéder à l'élection des quatre députés pour l'Etat en général, M. Ladd désire faire mention de la résolution qui a été offerte en faveur de l'harmonie dans les partis.

Une motion de déposer sur le bureau, sujet à appel, la proposition d'élire les délégués pour l'Etat en général, est adoptée.

Le reste de la soirée se passe en discussions, sans rien amener de définitif.

M. Wharton propose un amendement répudiant Warmoth. Rejeté après avoir été accueilli par des applaudissements.

Une résolution requérant les membres du Congrès qui représentent l'Etat, d'exercer leur influence pour faire passer un amendement à l'acte de coercition afin d'assurer une élection impartiale, est adoptée.

La Convention s'ajourne au lendemain, à 10 heures.

(Séance d'hier matin)

Hier matin, cette Convention s'est réunie de nouveau à 11 heures, au Théâtre National, et à l'ouverture de la séance le sénateur John Ray a lu des résolutions endossant la plateforme républicaine adoptée à la dernière Convention nationale républicaine, reconnaissant l'économie et la fidélité de l'administration nationale et rappelant les actes de l'administration qui étaient tous favorables aux meilleurs intérêts du pays.

Les résolutions chargent les délégués à la Convention de Philadelphie de voter pour la nomination de Grant et, après avoir lu les mérites officiels du jour, H. C. Warmoth, l'éliminent du parti républicain.

Ces résolutions engagent le parti au appel des lois d'élection, d'assessment, des constables et de la police métropolitaine et invitent les membres de tous les partis à coopérer à la libération de l'Etat de l'administration corrompue actuelle. Elles demandent au Congrès de mettre à exécution l'acte du 28 février, qui préserve la pureté des élections, d'accorder une amnistie générale, et de rembourser la taxe collectée sur le coton.

(Séance du soir.)

La séance du soir est des plus intéressantes, parce qu'elle fait voir la réconciliation des mécontents représentés par le Comité Central d'Etat de Pinchback.

Le président de la Convention présente le lieutenant-gouverneur Pinchback, qui est accueilli par de vifs applaudissements.

M. Pinchback fait alors un très long discours dont nous ne citerons que quelques passages importants.

Il dit qu'il n'est pas lié à la fortune de Warmoth, qu'il n'est pas influencé par lui, et qu'il ne le sait que quand il le croit dans le bon chemin.

Il dit qu'il y a trois partis en Louisiane qu'il serait nécessaire d'unir, ce lui de la Douane, celui de Warmoth et celui parti, à lui, Pinchback. Si ces partis ne se réunissent pas, le lieutenant-gouverneur pense que l'élection ne sera profitable à aucun.

Il dit qu'il est considéré autant qu'un blanc lire qu'il s'agit de placer, mais s'il veut aller aux théâtres ou dans la chambre des bateaux, il est classé ainsi que le dernier des noirs de cette Convention.

Il recommande l'unité d'action, aux noirs surtout, parce que leur existence comme corps politique dépend de succès du parti républicain ; le blanc peut changer d'avis et aller un loin, pourvu qu'il ait de l'argent dans ses poches ; mais les noirs doivent rester où ils sont, géographiquement et politiquement parlant.

Il propose que cette Convention nomme un comité pour s'associer à celui nommé par la Convention Républicaine, qui se réunira le 20 de ce mois, afin de prendre les mesures nécessaires pour conduire à bien.

Après ses remarques, la Convention a voté des remerciements au président.

Le colonel Geo. W. Carter est appelé ensuite. Il applaudit les remarques du lieutenant-gouverneur.

Une motion de nommer un comité de 5, conformément à la suggestion de M. Pinchback, est rejetée après un débat des plus brûlants.

M. Pinchback, président de la Convention, a été appelé à la présidence. Il a remercié l'assemblée de l'honneur qu'elle lui a fait, et a déclaré qu'il était prêt à faire tout ce qui était en son pouvoir pour le bien du parti républicain. Il a dit